



# Payerne

## MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

### Préavis n° 25/2020



#### **Objet du préavis**

**Réponse à la motion du 28 juin 2020 de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant le domaine de Grange-de-la-Ville**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

En mars 2013, la Municipalité de Payerne avait informé Monsieur Philippe Terrin, exploitant du domaine de Grange-de-la-Ville, que son bail ne serait pas reconduit à terme, soit à ses 65 ans. D'un commun accord, le bail serait dès lors dénoncé au terme du 15 novembre 2020. Jusqu'à ce terme, la Commune de Payerne continuait à entretenir les bâtiments en excluant toutefois des mesures de modernisation.

A l'automne 2019, la Municipalité a mandaté la société Estimapro, filiale de Prométerre, afin d'établir une estimation de la valeur vénale du domaine basée sur la valeur de rendement ainsi que sa valeur locative en vue de prendre une décision définitive de mise en valeur du domaine de Grange-de-la-Ville.

Au sens de l'article 7 de la Loi sur le Droit Foncier Rural (LDFR), le domaine de Grange-de-la-Ville forme une entreprise agricole de 25 ha qui occupe 1.2 unité de main d'œuvre standard (UMOS).

Le domaine de Granges-de-la-Ville comprend les parcelles suivantes :

Bien-fonds n° 3173	: bâtiments et champ de	97'287 m <sup>2</sup>
Bien-fonds n° 3174	: champ de	75'211 m <sup>2</sup>
Bien-fonds n° 3192	: champ de	<u>83'806 m<sup>2</sup></u>
<b>Surface totale</b>	<b>:</b>	<b><u>256'304 m<sup>2</sup></u></b>

## **2. Objet du préavis en réponse à la motion**

Le préavis a pour but de démontrer que la stratégie de mise en valeur du domaine de Grange-de-la-Ville, adoptée par la Municipalité, répond à différents critères de mise en valeur notamment après avoir examiné les différentes possibilités dont certaines ne sont pas conformes au droit foncier rural.

Sur la base du rapport d'expertise d'Estimapro, la Municipalité a orienté sa stratégie de la manière suivante, conformément au droit foncier rural.

### **Objectif 1**

Il consiste à se séparer des infrastructures et installations agricoles qui forment une charge d'entretien importante. En cas de bail à ferme, si l'investissement et la maintenance des installations techniques d'exploitation agricole seraient imputées au fermier, la maintenance des bâtiments agricoles et d'habitation demeurerait à la charge du propriétaire.

### **Objectif 2**

Il consiste à conserver le patrimoine non bâti qui ne génère que peu de charges d'exploitation et représente une valeur foncière nécessaire à une commune.

Sur cette base, les variantes ci-dessous ont été examinées.

A préciser que pour l'ensemble de ces variantes, la Municipalité ne souhaitait pas requérir le désassujettissement au droit foncier rural de la partie supportant les installations agricoles partant du principe qu'il y a un intérêt certain de la part des agriculteurs locaux à acquérir ou louer tout ou partie du domaine de Grange-de-la-Ville.

Pour mémoire, qu'il s'agisse d'une vente ou d'une location de biens-fonds agricoles, le prix de vente ou le loyer maximum est fixé par la commission foncière rurale sur la base des valeurs de rendement. Ensuite, seuls les agriculteurs agréés sont éligibles à la location ou l'achat de biens-fonds à vocation agricole.

### **2.1. Variante 1 : vente partielle - morcellement du bien-fonds n° 3173 - Démantèlement de l'entreprise agricole – location des parcelles n°s 3174 et 3192**

Cette variante consiste à la vente des bâtiments à un agriculteur avec 4 à 5 ha de terrain. Le solde des terres loués aux agriculteurs payernois (environ 20 ha).

La Municipalité retenait en priorité cette solution qui répond totalement à la stratégie de mise en valeur qu'elle entend appliquer. D'un côté, la Commune s'affranchit de la charge de l'entretien des bâtiments et des installations tout en minimisant la vente de terrains.

En date du 25 septembre 2018, cette solution avait été examinée par le SDT qui avait été sollicité par la Municipalité afin de répondre sur le principe de la démarche et l'éventualité de son acceptation :

*« Qui vise à vendre les bâtiments à un agriculteur ainsi que quelques hectares aux abords de la ferme, est bien entendu - du point de vue de l'aménagement du territoire - la variante la plus adéquate et judicieuse. En effet, celle-ci permettrait d'utiliser des installations et infrastructures existantes en conformité avec la destination de la zone (art. 16a LAT et 34 OAT) et ainsi éviter la réalisation de nouvelles constructions hors de la zone à bâtir. Cette option est conforme aux principes fondamentaux de l'aménagement du territoire qui visent, hors de la zone à bâtir, à ne réaliser que des nouvelles constructions qui peuvent être jugées comme indispensables à une exploitation agricole. Cette option, par l'utilisation du bâti existant, permet d'éviter un dispersement de constructions et un mitage du territoire (art. 1 et 3 LAT). Cette option peut également permettre, en cas de besoins objectivement fondés, de regrouper des nouvelles constructions agricoles au bâti existant (art. 83 RLATC). »*

A l'examen de la requête de morcellement, transmise à la Commission foncière rurale en date du 18 mai 2020, cette dernière a exclu le 18 juin 2020 cette variante notamment aux arguments que le morcellement est en opposition aux mesures de remaniement parcellaire qui ont été exécutées depuis 1990 et va au-delà du démantèlement de l'entreprise agricole.

En cas d'absence d'offres d'agriculteurs, la partie bâtie avec sa surface de 4 à 5 ha peut être vendue à un non agriculteur. Cette possibilité a toutefois très peu de chance de se présenter en regard de l'intérêt porté à ce domaine par les agriculteurs payernois.

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Suppression de la charge d'exploitation et d'investissements au budget communal	Exclusion du morcellement par la Commission foncière rurale
Conservation de la grande majorité du patrimoine communal non bâti	Démantèlement d'une entreprise agricole
Opportunité pour un agriculteur d'acquérir des infrastructures agricoles durables loin de la zone à bâtir	

## 2.2. Variante 2 : vente totale du bien-fonds n° 3173 – démantèlement de l’entreprise agricole - location des parcelles n°s 3174 et 3192

La variante 2 consiste à la vente du bien-fonds n° 3173 dans son intégralité soit environ 10 ha de terrains comprenant également les bâtiments et infrastructures. Les autres parcelles seraient conservées et louées aux agriculteurs payernois. Cette solution, moins intéressante pour la Municipalité, a toutefois l’avantage de supprimer la charge d’entretien des bâtiments pour la Commune mais, par contre, de se séparer d’une surface plus importante.

Avantages	Inconvénients
Suppression de la charge d’exploitation et d’investissements au budget communal	Démantèlement d’une entreprise agricole
Conservation d’une majorité du patrimoine non bâti	Vente de 40 % du patrimoine communal non bâti
Opportunité pour un agriculteur d’acquérir des infrastructures agricoles durables loin de la zone à bâtir avec une surface d’exploitation de 10 ha	

## 2.3. Variante 3 : vente du domaine de Grange-de-la-Ville dans son intégralité

La vente du domaine permet le maintien de l’entreprise agricole et reste conforme aux objectifs du remaniement parcellaire qui a permis la réunion des parcelles et la création d’entité d’un seul tenant. Cette variante ne remplit que partiellement les objectifs municipaux. Actuellement, la Commune de Payerne n’a pas la nécessité financière de vendre la totalité du domaine de Grange-de-la-Ville.

Avantages	Inconvénients
Suppression de la charge d’exploitation et d’investissements au budget communal	Vente de la totalité du patrimoine communal
Amélioration du résultat du fonctionnement par le produit de la vente	Suppression d’un atout dans le cas de transaction immobilière ou de mesures de compensation

## 2.4. Variante 4 : location du domaine dans son intégralité

Cette variante serait la poursuite du modèle actuel avec un fermier qui exploite le tout et paye un fermage à la Commune. Elle aura toujours la charge de l’entretien et de la remise en état des bâtiments ainsi que des investissements lourds sur les bâtiments. Souvent, par convention, le fermier a la charge des installations et équipements (par exemple pont-roulant, système de traite, etc.). Du point de vue de la Commune, cette variante est financièrement peu intéressante en regard de l’état de vétusté des bâtiments de Grange-de-la-Ville.

Dans les années qui suivent, la Commune, en qualité de propriétaire, aura la charge d’investissements de la remise en état des bâtiments. En effet, elle n’a que peu investi pour la remise à niveau de ceux-ci durant les dernières décennies. Elle ne pourra, dès lors, pas reporter indéfiniment des remises en état nécessaires si elle veut assurer la pérennité de son bien.

Bâtiments	Descriptif	Estimation
Habitation	Rénovation de l'isolation de l'enveloppe, de la toiture, de l'aménagement intérieur et la mise en conformité de l'évacuation des eaux usées.	Fr. 450'000.—
Ruraux	Remise en état partielle des toitures, mise en conformité des installations électriques, etc.	Fr. 350'000.—
Aménagements extérieurs	Remplacement/rénovation du revêtement bitumineux.	Fr. 50'000.—
<b>Total</b>		<b>Fr. 850'000.—</b>

Le loyer actuel de Fr. 24'000.— ne couvrira de loin pas les investissements, même après une adaptation du loyer à la hausse, un tel investissement ne constituerait pas forcément une vraie plus-value du bien.

La Municipalité souhaitait ne pas reproduire ce modèle dans la mesure où elle devrait consacrer des moyens financiers importants, dont la limite est souvent incertaine en regard des fréquents changements de normes agricoles affectant les bâtiments et les installations. La Municipalité précise qu'elle a été fréquemment interpellée par les commissions financières successives du fermage de Grange-de-la-Ville trop bas. Avec un nouveau fermier, cet état de fait resterait inchangé, le bail agricole étant toujours fixé sur la notion de rendement et soumis à autorisation.

Dans la démarche de la mise en location, la Municipalité ne pourra bien sûr pas contenter tous les intéressés. De plus, elle avait annoncé à l'exploitant actuel qu'elle ne répèterait pas ce modèle d'exploitation aux arguments mentionnés ci-avant.

Avantages	Inconvénients
Maintien dans son intégralité du patrimoine communal de Grange-de-la-Ville	Aucune attribution de lots communaux à différents agriculteurs qu'il s'agissait de compenser pour leur perte de surfaces désormais bâties
	Les charges d'entretien et d'investissements futurs grèveront toujours le budget communal

La Municipalité de Payerne retient, dans la mesure des préavis en sa possession, la variante n° 2 dès lors qu'il lui est refusé de morceler le bien-fonds n° 3171. Sous toute réserve, elle pourrait encore se voir contrainte à choisir entre la vente de l'ensemble du domaine, dès lors que le démantèlement du domaine lui serait refusé par décision officielle. Cependant, la Municipalité se refuse pour l'instant à envisager ce scénario.

La motion de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher milite pour conserver ce patrimoine communal que représente le domaine de Grange-de-la-Ville. Un parallèle est tiré avec le domaine de la Belle-Ferme qui a été démantelé et affecté à la zone industrielle de l'Aéropôle. Cependant, le comparatif n'est pas valable et les deux affaires se distinguent par leur vocation finale.

Le domaine de la Belle-Ferme est appelé à disparaître au gré de l'aménagement de l'Aéropôle, il n'est plus affecté à la zone agricole. On peut comprendre que du point de vue des milieux agricoles, c'est bien une disparition de surfaces de production au profit de l'industrialisation.

Le domaine de Grange-de-la-Ville poursuivra son activité agricole quel que soit la variante retenue par la Municipalité et le Conseil communal. Il demeurera à vocation agricole mais certainement en mains privées, du moins pour une partie. Cette solution représentera aussi une opportunité pour des jeunes agriculteurs payernois de réaliser une compensation de la perte de surfaces de production désormais construites ou simplement de déplacer leur implantation en zone exclusivement agricole.

Si le Conseil communal accepte la motion de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher, il doit s'attendre à accepter de futures dépenses sans revenus suffisants pour les compenser. La Commune a certes un rôle à jouer en matière de soutien social à l'activité agricole sur son territoire mais doit également choisir ses investissements. Aujourd'hui, elle apporte son soutien au travers des locations en visant l'équité de traitement des agriculteurs locaux. La démarche de mise en valeur du domaine de Grange-de-la-Ville va également dans le sens d'une répartition des terres aux agriculteurs payernois.

Au final, la Municipalité proposera prochainement au Conseil communal la vente du bien-fonds n° 3173 du domaine de Grange-de-la-Ville sous réserve de la décision finale de la Commission foncière rurale.

### **3. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

- vu** le préavis n° 25/2020 de la Municipalité du 7 octobre 2020;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DECIDE**

- Article 1** : de confirmer la stratégie de la Municipalité quant à la vente du bien-fonds n° 3173. La décision finale sera prise prochainement par préavis municipal

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 7 octobre 2020.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

Eric Kung

Cynthia Maillat

- Annexe pour l'original du préavis** : 1 dossier
- Annexe** : Un dossier d'extraits RF, ECA et plans
- Municipal délégué** : M. André Jomini, Municipal  
M. Julien Mora, Municipal



## Extrait du registre foncier Bien-fonds Corcelles-près-Payerne / 3173

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

### Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique 308 Corcelles-près-Payerne  
 Tenue du registre foncier fédérale  
 Numéro d'immeuble 3173  
 Forme de registre foncier fédérale  
 E.GRID CH 94573 67917 66  
 Surface 97'287 m<sup>2</sup>, -  
 Mutation  
 Autre(s) plan(s)  
 No plan: 24  
 Désignation de la situation Grange de la Ville  
 Couverture du sol Bâtiment(s), 1086 m<sup>2</sup>

### Bâtiments/Constructions

(-) Pré-champ, 96'417 m<sup>2</sup>  
 Pré-champ, 96'201 m<sup>2</sup>  
 Habitation, N° d'assurance: 450, 90 m<sup>2</sup>  
 Bâtiment agricole, N° d'assurance: 451a, 419 m<sup>2</sup>  
 Bâtiment, N° d'assurance: 451b, 66 m<sup>2</sup>  
 Bâtiment agricole, N° d'assurance: 454, 226 m<sup>2</sup>  
 (-) Bâtiment agricole, N° d'assurance: 526, 52 m<sup>2</sup>  
 (-) Bâtiment agricole, N° d'assurance: 526, 52 m<sup>2</sup>  
 (-) Bâtiment agricole, N° d'assurance: 526, 268 m<sup>2</sup>  
 Bâtiment agricole, N° d'assurance: 526, 268 m<sup>2</sup>  
 Garage, N° d'assurance: 636, 17 m<sup>2</sup>

### Mention de la mensuration officielle

Observation

Feuillet de dépendance

Estimation fiscale

(-) 235'000.00  
 280'000.00

(-) 2001  
 2003

### Propriété

Propriété individuelle

Payerne la Commune, Payerne,

01.11.1999 003-129423 Remaniement parcellaire

### Mentions

20.01.1987 003-111'148

16.05.2013 011-2913/1389/0

Améliorations foncières ID.003-2003/000005

Mensuration en cours ID.011-2013/000559

### Servitudes

(-) 22.06.1912 003-95919

22.06.1912 003-95919

(-) (D) Canalisation(s) d'eau ID.003-2003/003300

(D) Canalisation(s) d'eau ID.003-2003/003300

à charge de B-F Corcelles-près-Payerne 308/3169

à charge de B-F Corcelles-près-Payerne 308/3171

### Charges foncières

(-) 23.10.1998 003-128087

23.10.1998 003-128087

(-) (C) Droit public, jusqu'au 30.09.2018, Fr.18'600.00  
 ID.003-2003/001221

(C) Droit public : Obligation de rembourser les subventions, jusqu'au 30.09.2018, Fr.18'600.00 ID.003-2003/001221

(-) en faveur de Etat de Vaud, Département des infrastructures, Lausanne

en faveur de Etat de Vaud Service du développement territorial DEC, Lausanne

### Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

### Exercices des droits

Mention, Améliorations foncières, ID.003-2003/000005 Voir exercice scanné en annexe.

Charge foncière, Droit public : Obligation de rembourser les subventions jusqu'au 30.09.2018, Fr.18'600.00, ID.003-2003/001221

I. GENRE DES TRAVAUX SUBVENTIONNES :  
Construction d'une fosse à purin

II. CAUSE DE REMBOURSEMENT DES SUBVENTIONS :

1. Si les bâtiments ou les ouvrages ne sont pas assurés contre les dommages causés par le feu ou toute autre force naturelle, au minimum à concurrence des subventions allouées; si les bâtiment ou les ouvrages détruits par le feu ou toute autre force naturelle ne sont pas reconstruits.

2. Si le bâtiment, les ouvrages ou les terrains agricoles qui leur sont rattachés sont aliénés avec profit ou affectés à un autre usage.

3. Si les bâtiments ou les ouvrages ne sont pas entretenus convenablement.

4. Si les bâtiments, les ouvrages ou les terrains agricoles qui leurs sont rattachés sont acquis par un propriétaire qui ne remplit pas les conditions de subventionnement.

5. Si le propriétaire des bâtiments, des ouvrages ou des terrains agricoles qui leur sont rattachés ne remplit plus les conditions financières fixées lors de l'octroi des subsides.

III. REFERENCES LEGALES:

a) Loi fédérale sur l'agriculture du 3 octobre 1951 (modifié le 14.12.1973) : art. 84, 85 et 89;

b) Ordonnance sur les améliorations foncières du 14 juin 1971 : articles 16a), 31, 53 et 61.

c) Loi cantonale sur les améliorations foncières du 29 novembre 1961 : articles 113, 114 et 119.

Servitude, Canalisations) d'eau, ID.003-2003/003300

Cette servitude s'exerce selon le tracé figuré en rouge sur les plans annexés.

Les frais de pose et d'entretien de la conduite d'eau faisant l'objet de la présente servitude sont assumés par la propriétaire du fonds dominant. Cette dernière s'engage en outre à faire remettre en état à ses frais les surfaces de terrain touchées par les travaux de pose ou d'entretien de la conduite.

## Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

## Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 26.06.2019    Aucun(e)

### Explications :

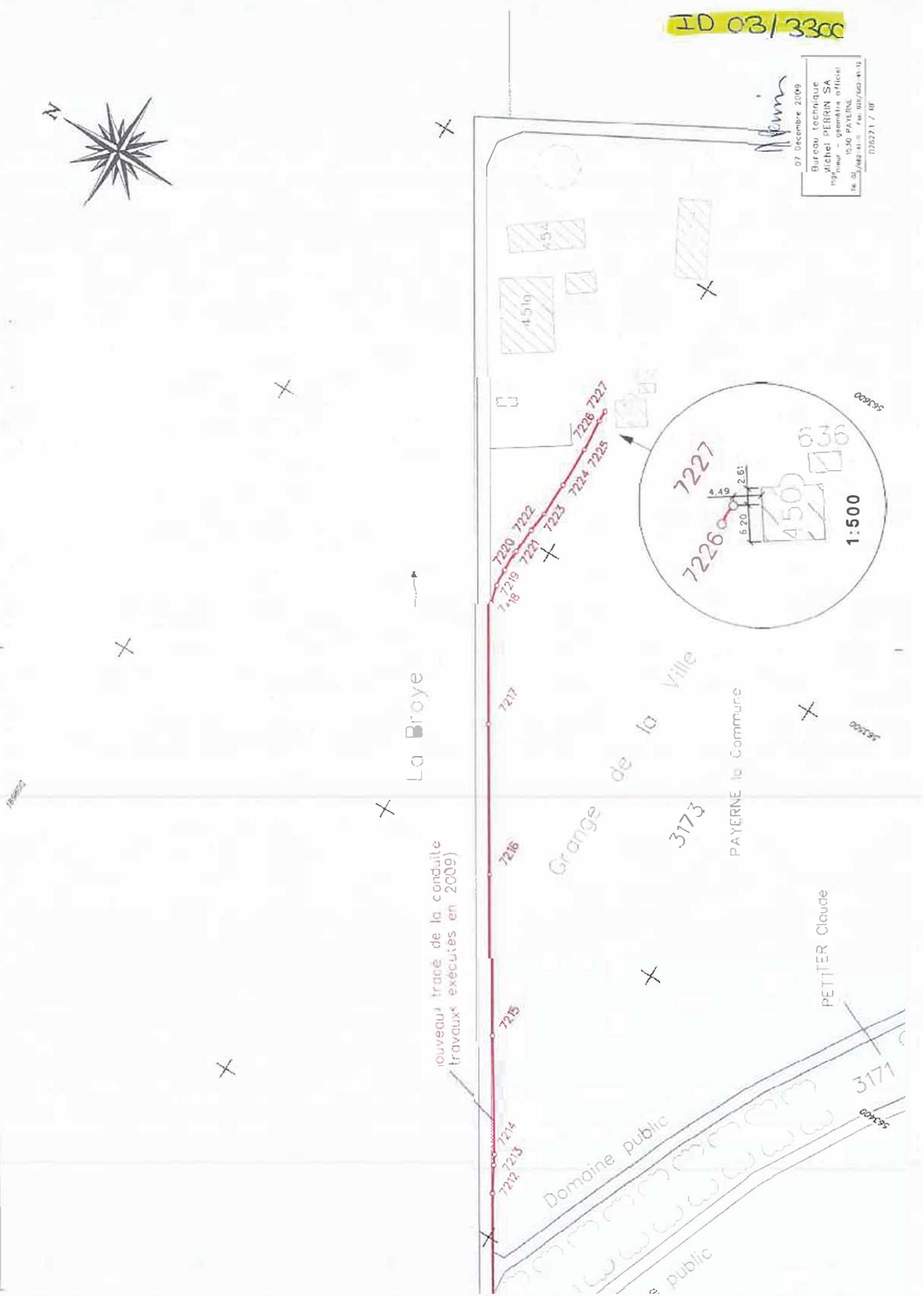
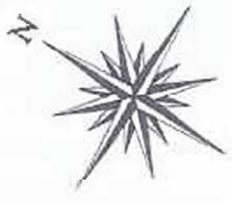
1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription compensatoire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge, D = droit, CD = charge et droit.
3. IO = numéro d'identification, R = radiation d'un droit.

### Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques	Affiché
Numero de radiation	Non affiché
Structure détaillée de la propriété	Non affiché
IO des autres droits	Affiché
IO des gages immobiliers	Affiché
Tous les titres de droit	Affiché
Extrait détaillé des autres droits	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers	Affiché

07 Decembre 2009  
Bureau technique  
Michel PERRIN SA  
Ingénieur - géomètre officiel  
10,30 PAYERNE  
E-mail: 042-41-11 Fax: 016/400-41-12  
020271 / 10'

Mémin



La Broye

Grange de la ville  
3173  
PAYERNE la Commune

PETTER Claude

3171

secteur

secteur

secteur



## Extrait du registre foncier Bien-fonds Corcelles-près-Payerne / 3174

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

### Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	308 Corcelles-près-Payerne	
Tenue du registre foncier	fédérale	
Numéro d'immeuble	3174	
Forme de registre foncier	fédérale	
E-GRID	CH 89367 91757 21	
Surface	75'211 m <sup>2</sup> , -	
Mutation		
Autre(s) plan(s)		
No plan	24	
Désignation de la situation	Planche à Bujori	
Couverture du sol	Pré-champ, 75'211 m <sup>2</sup>	
Bâtiments/Constructions	Aucun(e)	
Mention de la mensuration officielle		
Observation		
Feuillet de dépendance		
Estimation fiscale	57'000.00	2001

### Propriété

Propriété individuelle  
 Payerne la Commune, Payerne, 01.11.1999 003-129423 Remaniement parcellaire

### Mentions

20.01.1987 003-111'148 Améliorations foncières ID 003-2003/000005  
 16.05.2013 011-2013/1389/0 Mensuration en cours ID.011-2013/000559

### Servitudes

Aucun(e)

### Charges foncières

Aucun(e)

### Annotations

(Droit de profit sur des choses litigieuses, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

### Exercices des droits

Mention, Améliorations Voir exercice scanné en annexe foncières, ID.003-2003/000005

### Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

### Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 26.06.2019 Aucun(e)

### Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge, D = droit; CD = charge et droit
3. ● = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

### Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques	Affiché
Numéro de radiation	Non affiché
Situation détaillée de la propriété	Non affiché
ID des autres droits	Affiché
ID des gages immobiliers	Affiché
Tous les titres de droit	Affiché
Extrait détaillé des autres droits	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers	Affiché



## Extrait du registre foncier Bien-fonds Corcelles-près-Payerne / 3192

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

### Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	308 Corcelles-près-Payerne	
Tenue du registre foncier	fédérale	
Numéro d'immeuble	3192	
Forme de registre foncier	fédérale	
E-GRID	CH 84573 67917 03	
Surface	83'806 m <sup>2</sup> , ±	
Mutation		
Autre(s) plan(s)		
No plan:	24	
Désignation de la situation	Les Iles	
Couverture du sol	Pré-champ. 83'806 m <sup>2</sup>	
Bâtiments/Constructions	Aucun(e)	
Mention de la mensuration officielle		
●bservation		
Feuille de dépendance		
Estimation fiscale	58'000.00	2001

### Propriété

Propriété individuelle  
Payerne la Commune, Payerne, 01.11.1999 003-129423 Remaniement parcellaire

### Mentions

20.01.1987 003-111'148 Améliorations foncières ID.003-2003/000005  
16.05.2013 011-2013/1389/0 Mensuration en cours ID.011-2013/000559

### Servitudes

Aucun(e)

### Charges foncières

Aucun(e)

### Annotations

(Droit de préférer des cases libres, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

### Exercices des droits

Mention, Améliorations Voir exercice scanné en annexe  
foncières, ID.003-2003/000005

### Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

### Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 26.06.2019 Aucun(e)

### Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobilier": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", C = charge; D = droit; CD = charge et droit
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

### Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:	Affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Non affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché

Commune 308 Corcelles-près-Payerne  
Bâtiment 450  
Référence 100983525-1/1

Commune de Payerne  
Rue de Savoie 1  
Case postale 112  
1530 Payerne

## Habitation

Emplacement: Corcelles-près-Payerne, Grange de la Ville

Année construction: 1900

Année dernière transformation:

Description volumique	Surf. (m <sup>2</sup> )	Haut. (m)	Volume (m <sup>3</sup> )	Valeur (Fr)
Sous-sol: chaufferie, local citerne, lessivier, caves	90	2.4	216	118'800.00
Rez/Étage: logement, perron d'entrée au S-O, couvert	90	5.6	504	362'860.00
Combles: logement, galetas	90	2.5	225	175'500.00
<b>Total:</b>			<b>945</b>	<b>657'180.00</b>

## Description par activité

### Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	Pourcentage	Valeur (Fr)
Habitation	100.00	657'180.00
<b>Total:</b>	<b>100.00</b>	<b>657'180.00</b>

### Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin

Valeur (Fr)

50'000.00

Année/indice 2019 / 125

Date d'effet 26.04.16

Date d'édition 04.06.19

Commune **308 Corcelles-près-Payerne**  
 Bâtiment **451**  
 Référence **100983591-1/1**

Commune de Payerne  
 Rue de Savoie 1  
 Case postale 112  
 1530 Payerne

## Rural

Emplacement: Corcelles-près-Payerne, Grange de la Ville

Année construction: 1900

Année dernière transformation:

Description volumique	Surf. (m <sup>2</sup> )	Haut. (m)	Volume (m <sup>3</sup> )	Valeur (Fr)
Sous-sol, caves sous grange	72	2.3	166	49'800.00
Rez: garage, écuries, remise, grenier, séchoir, chambre	419	1.1	4'609	1'013'980.00
Couvert passage Nord-Est	20	2.7	54	21'600.00
Plus-value pour élévateur et évacuateur à fumier				80'000.00
Annexe Sud-Est, douche, réduit (ancienne porcherie)	66	5	330	145'200.00
<b>Total:</b>			<b>5'159</b>	<b>1'310'580.00</b>

## Description par activité

### Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	Pourcentage	Valeur (Fr)
Rural	100.00	1'310'580.00
<b>Total:</b>	<b>100.00</b>	<b>1'310'580.00</b>

### Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin Valeur (Fr)  
50'000.00

Année/indice 2019 / 125

Date d'effet 26.04.16

Date d'édition 04.06.19

Commune 308 Corcelles-près-Payerne  
Bâtiment 454  
Référence 100983576-1/1

Commune de Payerne  
Rue de Savoie 1  
Case postale 112  
1530 Payerne

### Rural – stabulation

Emplacement: Corcelles-près-Payerne, Grange de la Ville

Année construction: 1966

Année dernière transformation:

#### Description volumique

	<u>Surf. (m<sup>2</sup>)</u>	<u>Haut. (m)</u>	<u>Volume (m<sup>3</sup>)</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Hangar, stabulation	226	4.8	1'085	195'300.00
<b>Total:</b>			<b>1'085</b>	<b>195'300.00</b>

#### Description par activité

##### Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	<u>Pourcentage</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Rural	100.00	195'300.00
<b>Total:</b>	<b>100.00</b>	<b>195'300.00</b>

##### Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin

Valeur (Fr)  
20'000.00

Année/indice 2019 / 125

Date d'effet 26.04.16

Date d'édition 04.06.19

Commune **308 Corcelles-près-Payerne**  
 Bâtiment **526**  
 Référence **100983580-1/1**

Commune de Payerne  
 Rue de Savoie 1  
 Case postale 112  
 1530 Payerne

### Hangar à machines agricoles

Emplacement: Corcelles-près-Payerne, Grange de la Ville

Année construction: 1947

Année dernière transformation:

Description volumique	Surf. (m <sup>2</sup> )	Haut. (m)	Volume (m <sup>3</sup> )	Valeur (Fr)
Partie S-O: hangar à machines (bois), toiture	100	7	700	84'000.00
Partie N-E: hangar à machines (métal), toiture	150	5	750	82'500.00
<b>Total:</b>			<b>1'450</b>	<b>166'500.00</b>

### Description par activité

#### Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	Pourcentage	Valeur (Fr)
Hangar à machines agricoles	100.00	166'500.00
<b>Total:</b>	<b>100.00</b>	<b>166'500.00</b>

#### Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin

Valeur (Fr)  
20'000.00

Année/indice 2019 / 125

Date d'effet 26.04.16

Date d'édition 04.06.19

Commune 308 Corcelles-près-Payerne  
Bâtiment 636  
Référence 100983587-1/1

Commune de Payerne  
Rue de Savoie 1  
Case postale 112  
1530 Payerne

### Garage privé

Emplacement: Corcelles-près-Payerne, Grange de la Ville

Année construction: 1959

Année dernière transformation:

#### Description volumique

	<u>Surf. (m2)</u>	<u>Haut. (m)</u>	<u>Volume (m3)</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Garage privé	17	3.1	53	21'200.00
<b>Total:</b>			<b>53</b>	<b>21'200.00</b>

#### Description par activité

##### Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	<u>Pourcentage</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Garage privé	100.00	21'200.00
<b>Total:</b>	<b>100.00</b>	<b>21'200.00</b>

##### Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin

Valeur (Fr)  
10'000.00

Année/indice 2019 / 125

Date d'effet 26.04.16

Date d'édition 04.06.19

Commune **308 Corcelles-près-Payerne**  
Bâtiment **1248**  
Référence **100983596-1/1**

Commune de Payerne  
Rue de Savoie 1  
Case postale 112  
1530 Payerne

**Dépendance d'habitation (ancien poulailler)**

Emplacement: Corcelles-près-Payerne, Grange de la Ville

Année construction: 2016

Année dernière transformation:

Description volumique	Surf. (m2)	Haut. (m)	Volume (m3)	Valeur (Fr)
Cabanon de jardin, réduit (ancien poulailler)	18	2.6	47	18'800.00
<b>Total:</b>			<b>47</b>	<b>18'800.00</b>

**Description par activité**

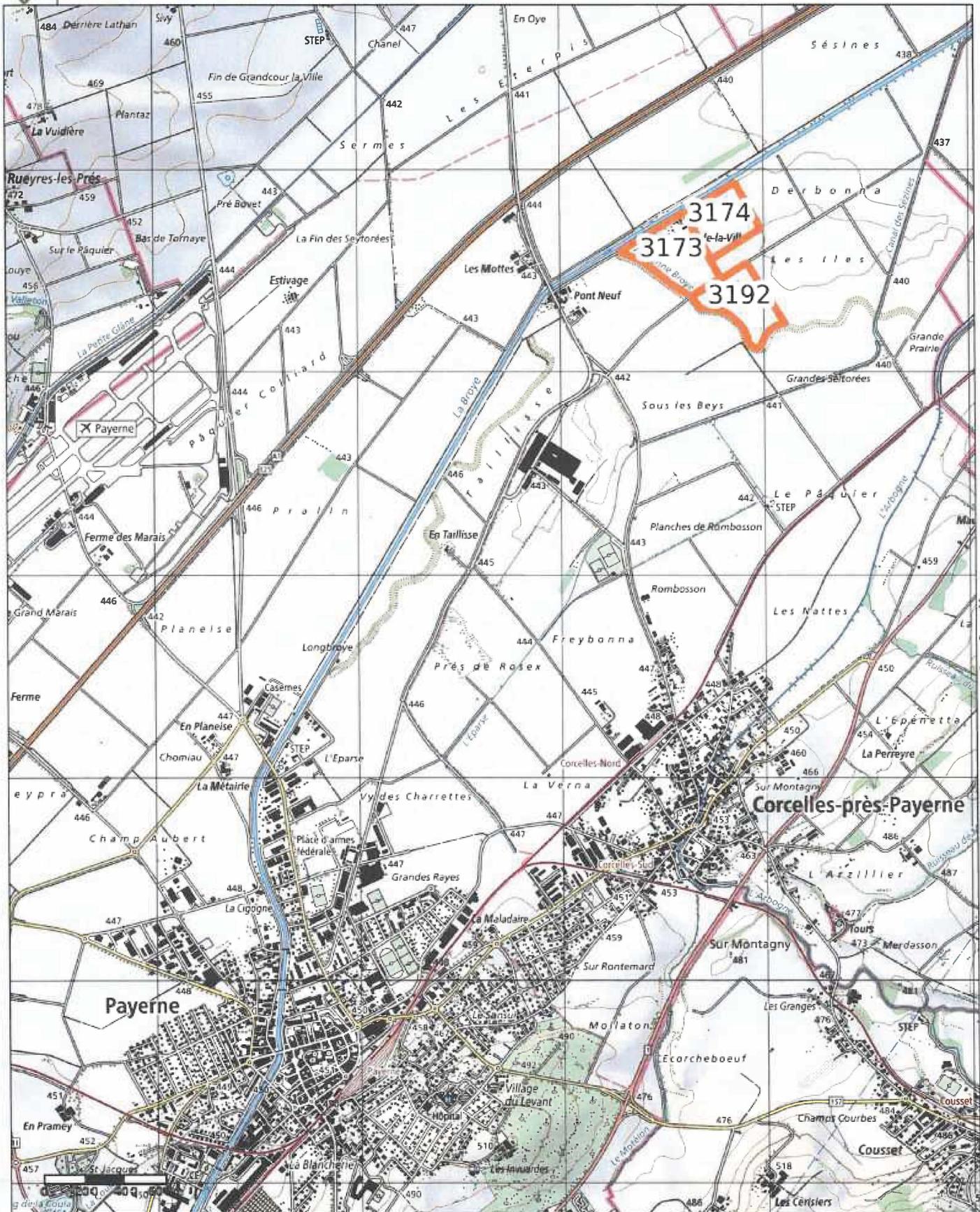
**Couvertures:**

Incendie et éléments naturels

	Pourcentage	Valeur (Fr)
Dépendance d'habitation	100.00	18'800.00
<b>Total:</b>	<b>100.00</b>	<b>18'800.00</b>

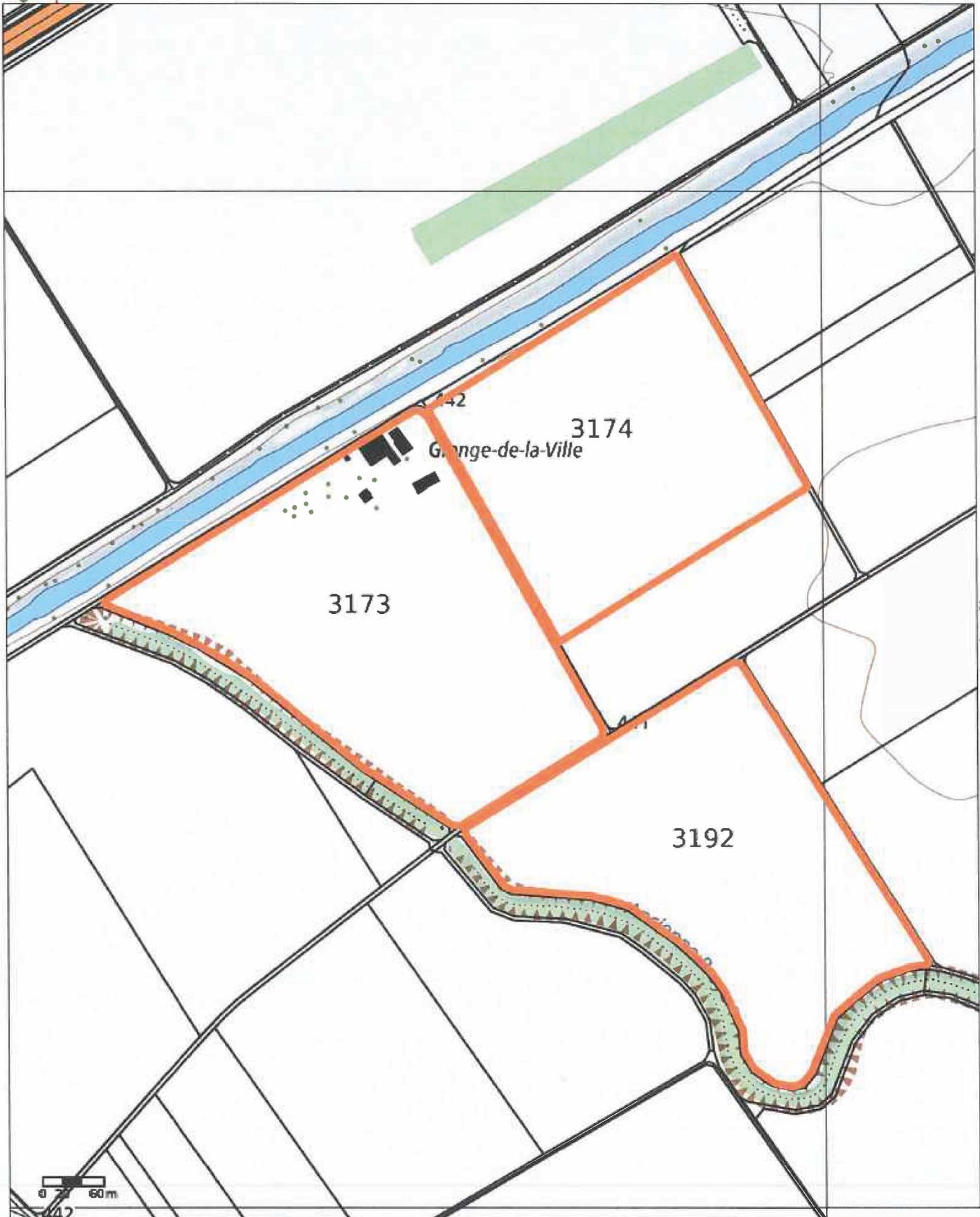
Année/indice 2019 / 125  
Date d'effet 26.04.16  
Date d'édition 04.06.19

## Localisation



Informations dépourvues de foi publique. © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

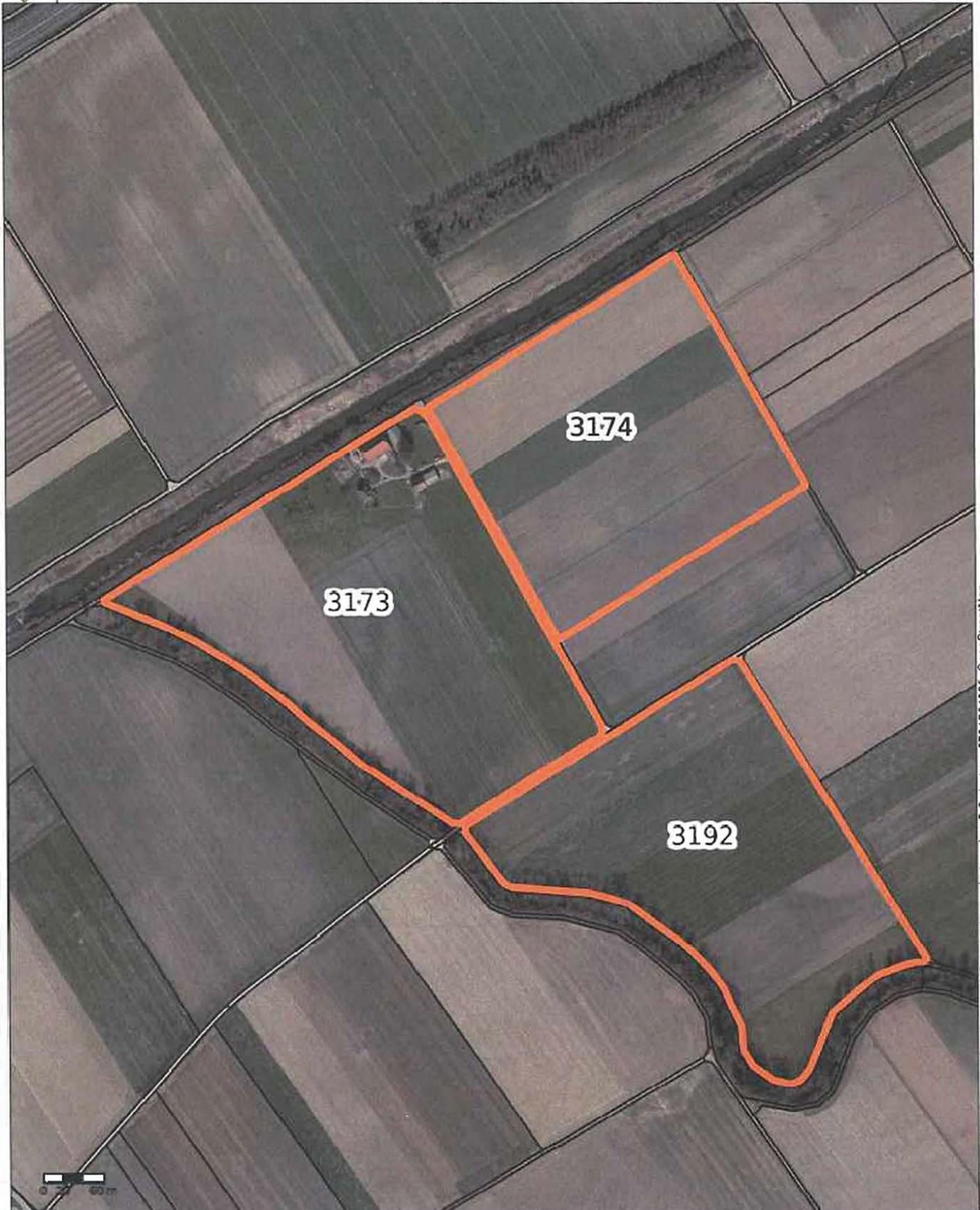
## Vue générale



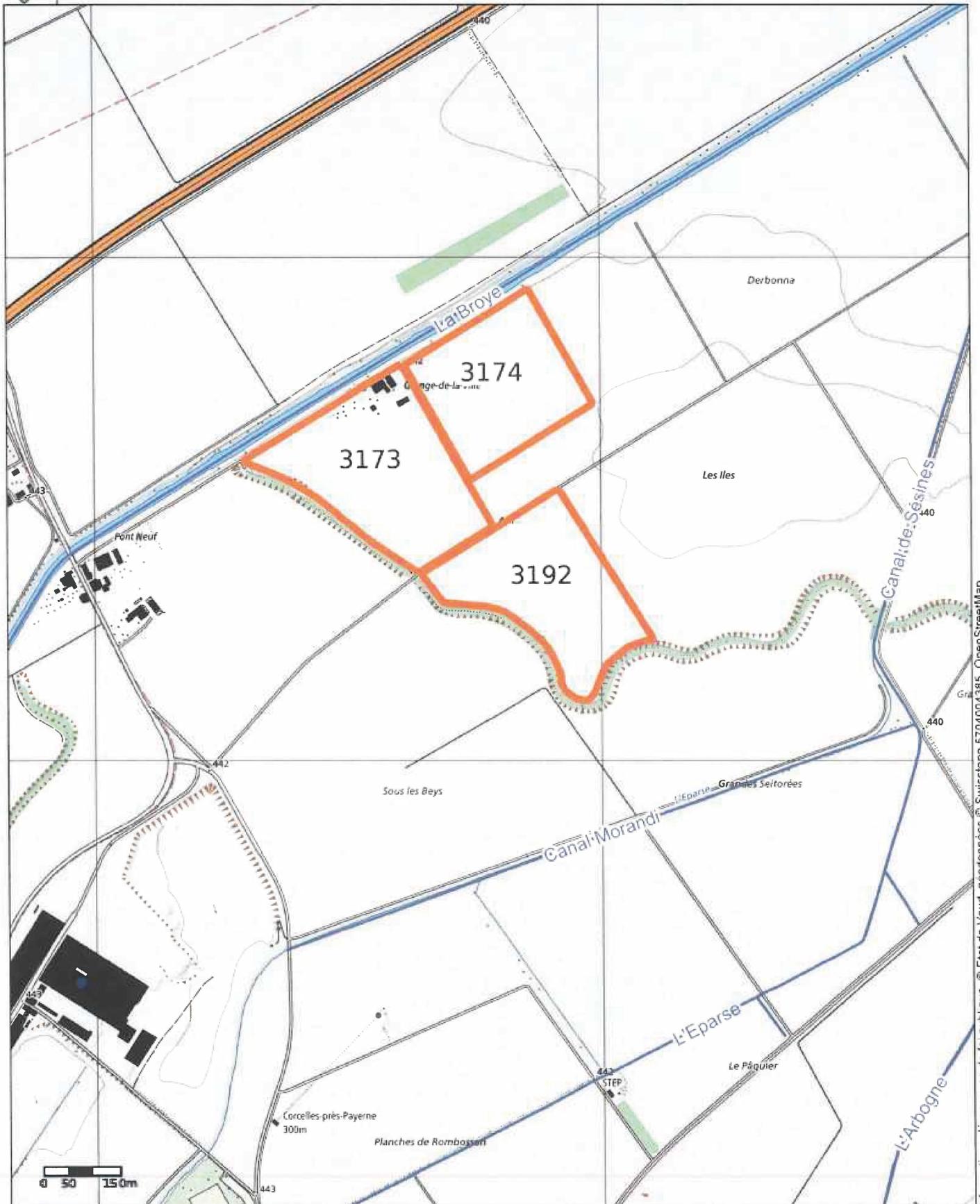
Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, geodonnées © SwissTopo 5704004385, OpenStreetMap

1:5'000

## Vue générale



## Protection des eaux, sites pollués

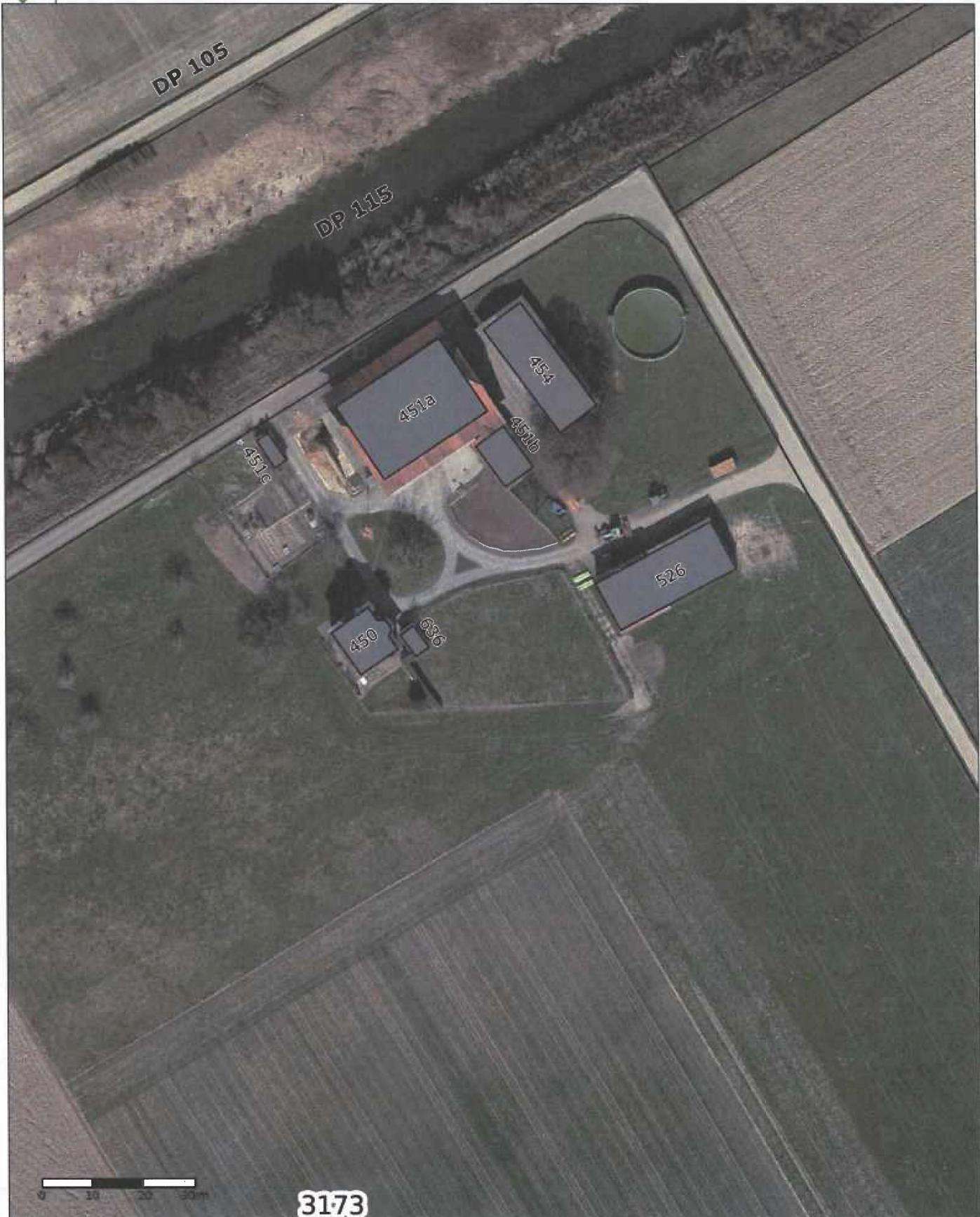


Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © SwissTopo 5704004385, OpenStreetMap

1:10'000

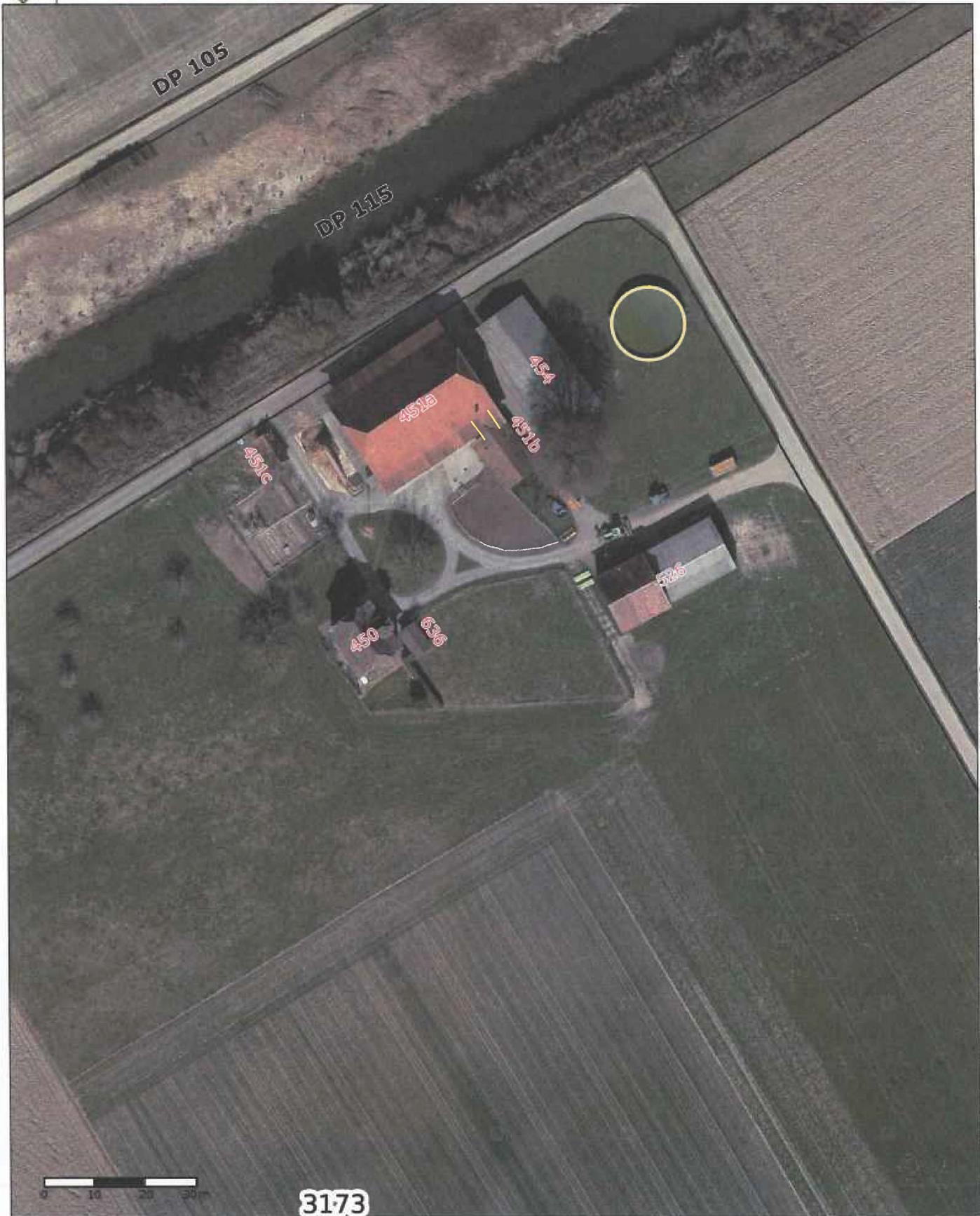
01 novembre 2019

## Bien-fonds bâti



Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

1:1'000



## Couverture du sol



Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © Swiss topo 5704004385, OpenStreetMap

1:1'000

01 novembre 2019

153      308      293  
No Cadastre      No Commune      No Fiche

RE CENSEMENT ARCHITECTURAL DU CANTON DE VAUD

FICHE D'ARCHIVE  
NON TENUE A JOUR

No de titre		
Commune et lieu	CORCELLES-PRÈS-PAYERNE 308	
Date	1985	
Parcelle	1562	
Nom	GRANGE DE LA VILLE	
Parcelle	153	
Commune	PAYERNE LA COMMUNE	
Folio	36	
Ville	HC 1 2 3 4 5 6 7 8	
Coordonnées	4. 11. 1889	
Classification	CMH    BMC    CFMH    FMC	
Maison		
Grange		
Autres		
Type de bâtiment	<input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> de maître <input type="checkbox"/> Bourgeoise <input checked="" type="checkbox"/> Paysanne <input type="checkbox"/> Vigneronne <input type="checkbox"/> Hôtes <input type="checkbox"/> Maison forte <input type="checkbox"/> Ecole	
Fonction actuelle	<input type="checkbox"/> Habitation <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Administration <input type="checkbox"/> Atelier <input type="checkbox"/> Auberge <input checked="" type="checkbox"/> Grange <input type="checkbox"/> Vigneronne <input type="checkbox"/> Ecole	
Etat de conservation	<input type="checkbox"/> Bon <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Intervention nécessaire	
Autres	<input type="checkbox"/> Fontaine <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Hangar <input type="checkbox"/> Garage <input type="checkbox"/> Dressoir <input type="checkbox"/> Four <input type="checkbox"/> Courbe <input type="checkbox"/> Hangar <input type="checkbox"/> Communs <input checked="" type="checkbox"/> Raciolium	
Autres remarques	HC 1 2 3 4 5 6 7 8	
Autres adresses	N° fiches	

308 - 293

ACV Plan 1855-1856 folio 26, No 13, art. 2362 : grange, écurie et hangar - No 13, art. 2361 : logement à la ville de Payerne  
 PV 1838 : No 295, art. 3188 PAYERNE la commune, "Logement, grange, écurie, remise", conserv. B, âge vieux, val 3400 frs

A l'emplacement d'une ancienne maison paysanne appartenant à la commune de Payerne

Date construction	1851	Date photo	1985	
N° 204	451	N° 204 (ann.)	450	
		Coord.	563 563 / 189 743 m. Pays.	
			563 553 / 189 700 habit.	
Relevé par	D. GLAUSER / J. BOLAND - G. Weller		Date relevé	1988 - Avril / 1989

■ ECA 0	Parcelle 3173	Grange De La Ville	
	❖ A DOUBLE CAR PAS NUMERISE (ECA 450)		<b>Note 5</b>
	❖ A DOUBLE CAR PAS NUMERISE (ECA 451)		<b>Note 4</b>
■ ECA 450	Parcelle 3173	Grange De La Ville	
	❖ MAISON D'HABITATION		<b>Note 5</b>
■ ECA 451	Parcelle 3173	- Grange-de-la-Ville Corcelles-près-Payerne	
	❖ MAISON PAYSANNE		<b>Note 4</b>

### ■ RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES

ACV : Plan 1855-1856 : folio 26, No 13, art. 2362 : grange, écurie et hangar - No 14, art. 2361 : logement à la ville de Payerne

PV 1838 : No 295, art. 3188, PAYERNE la commune, "Logement, grange, écurie, remise", conserv. 6, âge vieux, val. 3400 frs

A l'emplacement d'une ancienne maison paysanne appartenant à la commune de Payerne